



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 septembre 2003 à 20H30

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. R YVES CORRE Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS Date de convocation du Conseil municipal : 05;09;03

LOCATIFS PRÉSENTS : MM.

à BRENNILIS

L'ensemble des Municipaux à l'exception de :

ABSENTS : MM. DANIEL Joël

M. MANAC'H Alexis

a été élu secrétaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un bail emphythéotique entre la commune de Brennilis et la Communauté de Communes du yeun-Elez.

Ce bail se terminera dès la fin de l'emprunt contracté par la communauté de Communes du Yeun-Elez. Son objectif est de réhabiliter de vieux bâtiments en logements à usage locatif social, financés dans le cadre du prêt locatif à usage social.

Les bâtiments concernés par cette réalisation sont cadastrés C 514, C 1211, C 515 et C 516 et C 497, ils sont situés au centre-bourg.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré , décide :

.d'accepter à l'unanimité le bail emphythéotique entre la Commune et la communauté de Communes du Yeun-Elez.

.d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce bail emphythéotique.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le Maire,

Y. CORRE.

